

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/04/2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois d'avril à 20h33,

Le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

Présents : M. PUDAL Pierre-Jean, M. BORDERIE Jacques, M. FORGET André, M. LOUBAT Yves, M. BEHAGUE Patrick, M. GIBERT Anthony, Mme JARRET Nathalie, M. MARTINIÉRE Lucien, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. DAYNES Michel, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme MOMBOUCHET Brigitte, Mme BESSON Séverine, Mme DEVAUX Régine, Mme GEOFFROY Marthe, M. SARRAZIN Pascal, Mme DIEZ Yolande, Mme OTAMENDI Marie-Thérèse, M. LASSARRADE Jean-Jacques, Mme PASUT Claire, M. FERREIRA Gilles, M. ORTIZ Antoine, Mme LAENS Christine, M. DUMON Jean-Claude, Mme TEXEIRA Martine, Mme GARRIGOU Martine.

Absents :

Mme RODRIGUEZ Nathalie
M. GAY Jean-Claude,
M. IBARKI Norad

Ont donné pouvoir :

M. IBARKI Norad à Monsieur GIBERT Anthony

Secrétaire de séance : Nathalie JARRET

Délibération DCM0031/2018 **Objet** : Vote du Budget Primitif 2018 : Budget principal

Nomenclature 7.1.2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,
Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2017,
Vu le compte administratif du budget annexe CAFI de l'exercice 2017,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 21/03/2018,
Vu la consultation de la commission des finances réunie le 30/03/2018,

Considérant qu'il y a lieu de voter le budget primitif de la commune au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.